



Reprise et medecine du travail

Par **grenouille83**, le **24/01/2013 à 09:56**

[fluo]bonjour[/fluo]
Après 7mois d arret maladie je dois reprendre ce jour j rdv a la medecine cet apres midi mais mon employeur ma envoyer un courrier 2jours avant pour me dire qu il m attendai apres la visite medicale mais j ai contacte la medecine la veille qui ma dit d etre a l'ouverture sur mon lieux de travail hors quand mon patron est arrive il ma dit d enlever ma blouse et de rester en salle d'attente jusqu'a 12h..... a t il le droit que dois je faire merci cest urgent
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/01/2013 à 10:20**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **grenouille83**, le **24/01/2013 à 10:35**

Desoler ...bonjour a tous et merci

Par **vincent96**, le **24/01/2013 à 21:30**

Je travail depuis Septembre pour une association intermédiaire pour diverses missions de quelle semaines et la nouvelle loi oblige mon employeur de me faire passer une visite

médicale d'embauche, Or se n'est toujours pas fait et mon employeur trouve cette loi hors de son budgets.

Ma question est la suivante.....

Je suis reconnu travailleur handicapé en catégorie B.

Ma dernière visite médicale en 2007 j' ai étais reconnu apte au poste d'agent des espaces verts avec restrictions pas de charge lourdes.

Si mon employeur actuelle refuse de me faire passé la visite médicale d' embauche, comment faire valoir mes droits de RQTH.

Dois -je accepter tous les poste ?

La nouvelle loi de Juillet 2012 oblige aux associations intermédiaires de faire passé 1 visite médicale dans le mois qui suit même si le contrat de mise a disposition (contrat de travail) est d'une journée.

Etes vous confronter a se genre de situations ?

Merci de l'intérêt que vous pourriez porte a mon mail.